

CHARTRE D'ACCUEIL DE FOOD TRUCKS SUR L'ESPACE COMMUNAL

La Ville de Biot apporte un soutien actif à la prise en compte des attitudes éco citoyennes.

Ce soutien s' est concrétisé en particulier par la mise en place du Festival ecocitoyen annuel « Souffleurs d' Avenir ».

Au cours des différentes éditions, la dimension d' alimentation a été en particulier mise en avant : circuits courts, alimentation biologique, nouveaux comportements alimentaires, slow Food,

Dans le prolongement de cette manifestation, nous souhaitons accueillir des établissements mobiles (« Food Trucks ») capables de témoigner de l' intérêt de ces nouvelles attitudes face à l' alimentation.

Le caractère innovant de l' opération se traduit par le roulement des foodtrucks sur des emplacements fixes définis par la commune. Ceci permet aux utilisateurs de bénéficier d' offres de restauration diverses sur un seul et même emplacement.

Les projets de « food trucks » sur le territoire communal seront étudiés, sur dossier et après rencontres des promoteurs du projet, par un jury composé de :

- 1 représentant de l' association des commerçants
- 1 représentant des services municipaux
- 1 élu
- 1 personnalité extérieure engagée dans les alimentations alternatives, AMAP etc

Chaque dossier sera étudié par au moins deux des membres du jury sur base de rencontres.

Le jury formulera une préconisation en utilisant les critères suivants :

- Innovation : en quoi la proposition (offre) présente-t-elle un caractère innovant (nature de l' offre, comportements de consommation préconisés, circuits courts, contributions des « consomacteurs », gouvernance - association...)
- Liens aux perspectives nouvelles d' alimentation (Bio, Equitable, végétarienne, végétalienne, macrobiotique, ...)
- Perspectives en matière de santé publique (diabétiques, hypocalorique, allergènes, ...)
- Prise en compte de l' assiduité et l' expérience des foodtrucks déjà installés en 2016/2017 dans le cadre du premier appel à candidatures.

Le jury argumentera sa préconisation auprès de la Municipalité.